



PROGRAMME DE FORMATION

Durée : 105 heures

du lundi au vendredi

8 h 30 - 12 h 00 et

13 h 30 - 17 h 00

35 h par semaine

Intitulé de la formation

BREVET NATIONAL PISTEUR-SECOURISTE option ski alpin ou nordique - 3^{ème} degré

Arrêté du 3 février 2000 relatif à la formation des pisteurs-secouristes option ski alpin ou nordique - 3^{ème} degré

Objectif de la formation

Préparation à l'examen pour l'obtention du brevet national de pisteur secouriste ski alpin ou nordique - 3^{ème} degré et exercice de la profession

Contenu et déroulement pédagogiques et moyens pédagogiques

1 professeur pour 8 stagiaires

Intervenants extérieurs : Professionnels de la montagne et de la sécurité

Documents pédagogiques par matière

- Pédagogie active et participative : cours collectifs magistraux
- Travaux dirigés en salle

Module commun :

- 1) **Gestion (20h)** : notion de budget /coûts de fonctionnement/gestion des ressources humaines/organisation du travail/définition des besoins et gestion des inventaires.
- 2) **Economie montagnarde (6h)** : Tissu économique montagnard/exploitation des domaines skiables alpins et nordiques/activités complémentaires/partenaires de la station /partenaires externes.
- 3) **Administration, réglementation (7h)** : rappel des notions juridiques de responsabilités, responsabilités individuelles et professionnelles/les usagers/droit administratif (pouvoir de police du maire et du préfet) /PIDA /organisation des secours

Module spécifique :

- 1) Sécurité - Prise de décision - Prévention des accidents - Gestion opérationnelle de secours - PIDA - QSE - Nivologie - Santé au travail option alpin/nordique (34h)
- 2) Préparation des pistes/étude d'impact – Signalétique - Espaces ludiques - Neige de culture - Damage (32h)

Modalités d'évaluation

Module commun : Epreuve écrite (2h) permettant d'apprécier les connaissances du candidat sur les matières enseignées au cours du module commun.

Module spécifique : Epreuve écrite (3h) (développement, capacité de synthèse sur un sujet proposé par le jury).

Epreuve orale (1h) sur un sujet tiré au sort
(préparation : ½ heure - épreuve : ½ heure)

Conditions d'accès :

- Etre titulaire du brevet national de pisteur secouriste option ski alpin ou nordique - 2^{ème} degré en cours de validité,
- Avoir exercé, pendant 3 saisons hivernales au cours des 5 dernières années la profession de pisteur secouriste 2^{ème} degré dans un service de sécurité des pistes,
- Etre âgé de 25 ans minimum.

Dates et lieu du stage :

Du 04 au 15/11/2019

Et du 27/04 au

01 /05/2020

à CHAMONIX

ENSA - 35 Route du Bouchet
74401 CHAMONIX